

Communiqué de presse

28 février 2017

Conformément à la Loi de 2001, le Groupe Action Logement, l'Association Foncière Logement et les Fédérations AGIRC et ARRCO ont entrepris de mettre en œuvre les accords conclus en 2007¹ et 2014², prévoyant que « *les actifs immobiliers de l'association foncière ont pour vocation exclusive d'être transférés aux régimes de retraite complémentaire* ».

Le transfert portera sur la nue-propriété d'environ 30 000 logements, l'usufruit étant conservé, dans un premier temps, par Foncière Logement.

Les logements financés par les contributions des entreprises et des salariés du secteur privé viendront ainsi abonder le financement de la retraite complémentaire des salariés du secteur concerné, la pleine propriété du patrimoine revenant à terme à la retraite complémentaire.

Une première réunion des partenaires sociaux des organismes concernés, de ce jour, a permis d'avancer ensemble sur la mise en œuvre de ces accords. .

Les instances paritaires des organismes auront, dans les semaines prochaines, à statuer sur la réalisation de ce transfert.

Jacques Chanut
Président
Action Logement

Bruno Lucas
Président de
Foncière Logement

Frédéric Agenet
Président de l'Agirc

Jean-Louis Malys
Président de l'Arrco

Jean-Baptiste Dolci
Vice-Président
Action Logement

Patrice Langinier
Vice-Président de
Foncière Logement

Jean-Paul Bouchet
Vice-Président de
l'Agirc

Didier Weckner
Vice-Président de
l'Arrco

Contacts presse :

Action Logement : Aurélia Leroux
Tél : 01 44 85 87 21
aurelia.leroux@actionlogement.fr

Agirc-Arrco : Catherine Favre
Tél : 01 71 72 14 38
dc.presse@agirc-arrco.fr

Foncière Logement : Odile Faussemagne
Tél : 06 80 43 75 01 – 09 66 87 45 47
Ofc2@wanadoo.fr

¹ Convention du 7 août 2007.

² Avenant n° 1 du 10 avril 2014.